

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Quels déchets jeter dans les ordures ménagères ?

Les déchets issus de l'activité domestique quotidienne et les déchets ménagers assimilés : **les déchets alimentaires, les barquettes et les petits emballages en plastique ou en polystyrène, les films et les sacs en plastique, les pots de crème ou de yaourts, les couches, les mouchoirs en papiers, les ampoules à filaments, la vaisselle cassée, les bouchons et les couvercles métalliques...**



Les interdits (à ne pas jeter aux ordures ménagères) : les déchets recyclables (papiers, flacons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium, bouteilles et flacons en verre), les déchets dangereux (piles, batteries, médicaments, peintures...), les déchets encombrants (mobilier, électroménagers, déchets verts, pneumatiques, ferraille, gravats...).

Où jeter les ordures ménagères ?

Les ordures ménagères doivent être jetées dans des sacs et déposées ensuite au niveau des Points d'Apport Volontaire, dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet.

LE TRI ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

Quels sont les types d'emballages recyclables ?

Ce sont les emballages en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les bouteilles et les flacons en plastique, les cartonnettes et tous les papiers.



Les interdits (à ne pas jeter avec les emballages ménagers recyclables) : le verre, les ordures ménagères, les déchets en plastiques qui ne sont pas des bouteilles et des flacons, les déchets dangereux et les déchets encombrants notamment.



Un doute sur un déchet : jetez-le dans la poubelle des ordures ménagères.

Où jeter les déchets recyclables ?

Les emballages recyclables doivent être jetés en vrac, vidés de leur contenu et sans sachet plastique au niveau des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet.

Pour tout renseignement : CCHC - Service Environnement : 04 50 72 07 09

LE TRI ET LA COLLECTE DU VERRE

Quels sont les types de verre recyclables ?

Les seuls déchets en verre recyclables sont les flacons, les pots et les bocaux en verre, qu'il faut jeter sans les couvercles et sans les bouchons.



Les interdits (à ne pas jeter avec le verre recyclable) : les bouchons, les couvercles, la vaisselle, les ampoules, les miroirs, la porcelaine, le grès, la faïence...



Pourquoi ne pas jeter ces déchets en verre avec le verre recyclable ?

Ces types de verre ont une température de fusion différente de celle des verres d'emballage et détériorent la qualité de production du verre d'emballage.

Où jeter le verre recyclable ?

Les flacons, les pots et les bocaux en verre doivent être déposés au niveau des Points d'Apport Volontaire répartis dans les 15 communes, dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet.

Pourquoi trier le verre recyclable ?

Le verre possède la faculté de se recycler indéfiniment et à 100 %. Avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve en tous points semblable à la précédente.

Pour tout renseignement : CCHC - Service Environnement : 04 50 72 07 09